

Inscription à l'école



Conformément aux dispositions de l'article Article L131-1 du Code de l'Éducation Nationale, l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons, français et étrangers, entre 6 ans et 16 ans, dès lors qu'ils résident sur le territoire français.

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez vous rapprocher du Service de la Vie Scolaire. Cette démarche est nécessaire pour l'entrée à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Même si votre enfant fréquente l'école maternelle, son inscription doit être renouvelée pour l'entrée au CP.

Les dates et horaires de la période d'inscription en Mairie sont communiqués par voie de presse et d'affichage dans les écoles.

Inscription classique

Étape 1 : en mairie

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- livret de famille ou extrait de naissance rédigé en français
- carnet de santé de l'enfant ou carnet de vaccinations (à défaut, certificat médical de contre-indication)
- justificatif de domicile (dernière quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz...)
- certificat de radiation de la précédente école pour une inscription en cours d'année
- numéro de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Étape 2 : à l'école

Auprès du Directeur, aux jours et heures qui vous sont communiqués par la Mairie pour l'inscription définitive.

Dérogation de secteur scolaire

Votre enfant doit être inscrit à l'école du secteur de votre domicile. Cependant, par

nécessité, il peut arriver que vous souhaitiez le scolariser dans une autre école. Il convient alors d'en faire la demande motivée par écrit auprès du Maire. Attention : la dérogation est une procédure exceptionnelle.

De Montereau à Montereau

Un dossier de demande de dérogation sera instruit par la Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance, puis soumis à la « Commission des dérogations » pour décision.

De Montereau à une école extérieure à la commune

La procédure est identique. Cette option implique, pour la Ville, le remboursement de frais de scolarité à la commune d'accueil.

[Rentrée scolaire 2017/2018](#)

[Fiche sanitaire](#)